DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

29 AVRIL 2022

N° 2022-06-11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt avril deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 14

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 17
Exprimées par pouvoirs : 15
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)
Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix chacun)
Gérard TENOUX

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :

Agnès ROSSI à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Yann TRACOL à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES à Pascale ROCHAS, Lionel TARDY à Michel ROLLAND, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT,

Délégué·es excusé·es

Nicolas DARAGON, Robert GARCIN, Jean-Jacques MONPEYSSEN

****

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Vincent JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.

Objet : Expositions permanente et temporaire de la Maison du Parc – Choix des prestataires

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	/
Investissement	60 329,5

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	60 329,5	48 263,6 €

Rapport :

La Présidente expose,
La Maison du Parc propose un espace d'accueil au public qui va proposer, à l'occasion de son ouverture au public à l'été 2022, un lieu permanent de présentation du territoire des Baronnies provençales et de ses enjeux (20 m²) et un espace dédié à une exposition temporaire consacrée à Giono et la nuit dans les Baronnies provençales (70 m²).

La conception de ces expositions a été confiée à un groupement de muséographes et scénographes, qui a abouti à un avant-projet définitif.
Une consultation a été lancée le 14 mars 2022 sur le profil acheteur du Parc en vue de la désignation de prestataires pour la fourniture et pose des aménagements scénographiques et les travaux électriques, d'éclairage et multimédia de ces expositions.
Les entreprises étaient invitées à répondre avant le 08/04/2022 à midi sur la base d'un cahier des charges.

Le marché a été alloti selon la répartition suivante :

Lot 1	Fourniture et pose des aménagements scénographiques des expositions permanentes et temporaires de la Maison du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune (26).
Lot 2	Travaux électriques, d'éclairage et multimédia à réaliser dans le cadre du projet de la scénographie de la Maison du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune (26).

L'ouverture des plis a été réalisée via le profil acheteur le 8 avril 2022 à 14h.
Les propositions se déclinent comme tel :

LOT 1 :

Prestataire	Montant HT	Montant TTC
A mi-bois DESIDERATA	108 061 €	129 673,20 €
Arscenes SARL	89 997,51 €	107 997,01 €
Jean Marc Bagnol / Multipub (groupement)	45 334 €	54 400,8 €

LOT 2

Prestataire	Montant HT	Montant TTC
Arscenes SARL	17 320,78 €	20 784,93 €
Fabrice Buzaré via CDE Petra Patrimonia (Coopérative de Développement et d'Emploi)	14 995,5 €	17 994,60 €

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :
- Prix : 40 % de la note finale
- Valeur technique : 40% de la note finale
- Délai de réalisation : 20% de la note finale

Suite l'analyse des offres, il est proposé de retenir :

- Le groupement Jean Marc Bagnol / Multipub pour le lot1
- L'entreprise Fabrice Buzaré via CDE Petra Patrimonia pour le lot 2

qui sont les mieux disantes au regard des critères de cette consultation.

Les coûts proposés sont compatibles avec le budget de l'opération.

Délibération

- Vu la délibération du Comité syndical n° 2019-04-04 du 27 mars 2019 ayant pour objet le contrat de Parc 2019-2021 avec la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2021-08-04 du 3 juin 2021 ayant pour objet la mission de muséographie et de scénographie pour l'espace d'accueil de la Maison du Parc
- Considérant la charte du Parc et sa mesure II.2.2 « Faire du parc une zone pilote de tourisme durable »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de retenir la proposition du groupement Jean Marc Bagnol / Multipub pour le lot 1 pour un montant de 45 334 € HT et 54 400,8 € TTC
- **Décide** de retenir la proposition de l'entreprise Fabrice Buzaré via CDE Petra Patrimonia pour le lot 2 pour un montant de 14 995,5 € HT et 17 994,60 € TTC
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet et notamment les avenants qui découleraient de ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

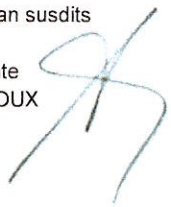

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr